

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre
de Conseillers en
exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (08)
**Facturation livres
réseau Mille Feuilles**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

30 mars 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

20 mars 2023

COMMUNE DE TRESSIN S²LO

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215906025-20230327-230327D8MILLEFE-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification du règlement du réseau Mille Feuilles, réseau des médiathèques d'Anstaing, Forest-sur-Marque, Gruson et Tressin

Le Maire rappelle la délibération 45 du 26 septembre 2022 adoptant le règlement intérieur du réseau Mille Feuilles.

Compte-tenu du fait que le montant minimum pour l'émission d'un titre de recettes auprès du

Trésor Public est de 15€ et afin de permettre l'émission d'un titre de recettes lors de la perte d'un document par un abonné, l'article 3.5 du règlement du réseau Mille Feuilles est modifié comme suit :

« Tout document perdu ou gravement endommagé doit être remplacé selon les références fournies par le personnel de la médiathèque concernée ou sera facturé avec un montant minimum de 15€.

Les DVD ne peuvent pas être remplacés, ils seront facturés dans les mêmes conditions. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la modification du règlement du réseau Mille Feuilles.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

